

La Tribune

économique du Togo

Trimestriel

Mai 2006 - N°1

EDITO



L'économie togolaise sort progressivement de la morosité dans laquelle elle était plongée depuis les crises socio-politiques successives que le pays a connues depuis 1990.

Parmi les éléments objectifs de cette évolution, on pourrait citer la progression des recettes fiscales au cours des quatre dernières années, les recrutements opérés par l'Etat dans la fonction publique, surtout dans les secteurs sociaux (éducation, santé) et les bonnes dispositions d'esprit des entrepreneurs du secteur privé, telles qu'elles apparaissent lors des différentes enquêtes de conjonctures menées par la Direction de l'Economie.

L'année budgétaire 2006 est une année de stabilisation et de redémarrage de l'économie togolaise avec un budget de 254,101 652 milliards de FCFA, en accroissement de 25,30% et des investissements publics de 76,940 milliards de FCFA, en une augmentation de 49,52% par rapport à 2005.

C'est pour financer une partie de ces investissements que l'Etat s'est adressé au marché financier régional de l'UMOA en février 2006 pour lever, initialement, 30 milliards de FCFA. Ce fut également une occasion de tester la qualité de la signature de l'Etat togolais.

La réponse du marché de l'UMOA a été au-delà de toutes les espérances en souscrivant 41 milliards de FCFA, mais l'Etat n'a retenu que 36,300 milliards de FCFA. La souscription a été faite à 50% par les institutionnels, les opérateurs privés individuels et les ménages au niveau national et les 50% restant par ceux de la sous région.

Le dialogue politique qui a repris le 21 avril 2006, avec pour objectif de ressouder le tissu social brisé par des années d'incompréhensions politiques entre les acteurs de la vie politique togolaise, viendra fortifier les ressorts de notre économie dans toutes les structures de la vie nationale.

En outre, les réformes, identifiées lors du séminaire national sur la relance de l'économie togolaise des 19, 20 et 21 décembre 2005, en cours de mise en œuvre, permettent de nourrir légitimement l'espoir d'une reprise vigoureuse de notre économie à très court terme.

Ainsi, l'espoir renaît et les Togolais, comme les investisseurs étrangers, recommencent à croire en l'avenir ! ★

Mongo AHARH-KPESSOU

SORTIR DE L'ASPHYXIE PAR L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

SUR LE VIF

Comment financer la réhabilitation des infrastructures routières, agricoles, sanitaires et scolaires du pays lorsqu'on ne bénéficie plus de financements des bailleurs de fonds internationaux ? C'est pour résoudre cette quadrature du cercle que le nouveau gouvernement, issu des présidentielles d'avril 2005, a décidé de lancer un emprunt obligataire.

Souscrit début 2006 par appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) sur une durée de cinq ans avec un taux d'intérêt de 6,5%, cet emprunt a rencontré un franc succès. Fixé au départ à un montant de 30 milliards de FCFA, c'est un total de 36 milliards de FCFA qui est retenu (sur un montant de 41 milliards souscrits) pour financer des projets d'infrastructures vitales pour relancer l'économie. Des investissements dans des secteurs tels que les routes, l'éducation, la voirie, l'évacuation des eaux usées, la maîtrise de l'eau et l'agriculture vont pouvoir être réalisés.

Au total c'est près de 40% du Programme d'investissement public (PIP) 2006, d'un montant total de 76,9 milliards FCFA, qui va être financé par cet emprunt. Trois secteurs sont visés prioritairement : les infrastructures économiques, le développement rural et le domaine socio-culturel. Dans le premier secteur, 15,7 milliards de FCFA vont être déboursés. Il est prévu dans ce cadre d'aménager routes, pistes rurales, de construire barrages hydrauliques et ponts ainsi que de mettre en œuvre des programmes d'hydraulique, d'assainissement et réhabilitation des points d'eau. Le secteur agricole va bénéficier pour

sa part d'un financement de 6,1 milliards de FCFA provenant de l'emprunt. Il s'agit notamment de fournir des engrais, et d'aménager des retenues d'eau et des périmètres irrigués (basse vallée du fleuve Mono, bas-fonds de la région de Kara). Enfin, 8,1 milliards de FCFA vont être attribués à des projets socio-culturels tels que la réhabilitation des écoles primaires, des lycées et de l'Université de Kara. Un programme de construction d'infrastructures sanitaires va être également mis en place. Il est notamment prévu dans ce cadre la réhabilitation des CHU (Centres hospitaliers universitaires) l'acquisition et l'installation d'un scanner au CHU Campus de Lomé. Ces financements vont permettre au Togo de sortir de l'asphyxie et de pouvoir assurer les conditions minimum de son développement économique. Des effets induits pourraient être aussi perceptibles en terme d'augmentation du niveau de vie des populations et d'amélioration des rendements des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Tout ceci devrait également contribuer à améliorer les critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité UEMOA. En 2003 et 2004, le Togo a respecté trois critères sur huit, dont le critère-clé, celui du solde budgétaire de base rapporté au PIB. ★



ON EN PARLE...

COTON : LA SOTOCO AUDITÉE

Pour réunir les 25 milliards de FCFA d'arriérés que la Sotoco (Société togolaise de coton) doit aux producteurs de coton, le gouvernement est en discussion avec le groupe cotonnier français Dagrís et la Sífida (Société internationale financière pour les investissements et le développement en Afrique), filiale du groupe bancaire BNP Paribas spécialisée dans le préfinancement d'exportations africaines. Un programme d'audit de la société d'Etat a été mis en place. Un contrat a été signé en avril 2006 avec le cabinet Price Waterhouse Coopers pour évaluer la dette de la Sotoco envers les paysans. Deux autres audits doivent suivre : l'un sur la gestion financière de la société d'Etat et l'autre sur la réforme, à long terme, de la filière coton. Dagrís a préfinancé la campagne 2005-2006 qui est tombée de 180 000 tonnes pour 2004/2005, à 90 000 tonnes, sous l'effet de la sécheresse et des impayés dus par la Sotoco aux paysans. Ces derniers ont préféré abandonner le coton pour se lancer dans des cultures vivrières plus rentables comme les céréales ou les tubercules.★

100 TRACTEURS POUR 5 RÉGIONS

Décidé à agir sur le terrain, le gouvernement a prévu de fournir, directement aux paysans, des tracteurs. Cette opération réalisée sous la férule du Ministère de l'Agriculture prévoit la distribution d'une centaine de tracteurs dans les cinq régions du pays. ★

CRÉATION D'UNE COUR DES COMPTES

Une Cour des Comptes va voir bientôt le jour au Togo. La mise en

CRÉER / PRODUIRE

TOGO ELECTRICITÉ : CHRONIQUE D'UNE FIN ANNONCÉE

Constatant des "dysfonctionnements multiples" et en vue de permettre à l'Etat togolais de reprendre les actifs de production, de distribution, de vente de l'énergie électrique et d'assurer la continuité de ce service public, le gouvernement a résilié le 22 février 2006 la concession octroyée à la société Togo Electricité.

Le conflit couvait de longue date entre le gouvernement et la société concessionnaire constituée des entreprises Elyo et Hydro Quebec International. Les deux parties avaient signé en septembre 2000 une convention de concession dont le cahier des charges stipulait, entre autres, que la société concessionnaire devait réaliser d'importants investissements de réhabilitation, d'extension et de renforcement des réseaux électriques de distribution. Or dès la fin du premier exercice, l'Etat togolais a constaté que le concessionnaire n'avait pas respecté ses engagements. De son côté, Togo Electricité a réclamé, sans succès, de pouvoir augmenter les tarifs de vente de l'électricité à la suite de la hausse du prix des produits pétroliers.

Face au désaccord persistant, les deux parties ont décidé de nommer en 2003 un expert indépendant. Alors que les

discussions se poursuivaient, le gouvernement a reçu, en mars 2005, une requête de conciliation de la société Togo Electricité par l'intermédiaire du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Puis, avant même que la procédure de conciliation ne soit achevée, Togo Electricité a décidé, en décembre 2005, de résilier unilatéralement la convention de concession.

Le gouvernement a alors déclaré que cette résiliation était abusive et a annoncé en février 2006 la fin de la concession octroyée à Togo Electricité. Il a justifié cette décision par la "non atteinte des performances de qualité de service et l'insuffisance de l'entretien du réseau électrique". Le gouvernement reproche également au concessionnaire le déficit d'investissement relatif à l'amélioration du réseau, évalué à 9,3 milliards de FCFA. Des chiffres contestés par la société Elyo, qui soutient que Togo Electricité vaut 3,9 milliards de FCFA... En attendant, les actifs de Togo Electricité ont été restitués à l'ancienne société concédante, la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET), qui aura des organes de direction provisoires pour une période de six mois.★

LE CHIFFRE DU TRIMESTRE

• 250 000 containers par an.

Le nombre de containers ayant transité par le Port Autonome de Lomé (PAL) est passé de 80 000 en 2002 à 250 000 en 2005. Un record qui s'explique en partie par la crise ivoirienne et l'activisme des sociétés concessionnaires dont la SE2M, filiale du groupe franco-espagnol Progosa.★

LOMÉ SE REFAIT UNE BEAUTÉ

Un programme d'assainissement de la capitale a été mis en place pour éviter les inondations de la ville basse chaque fois qu'il pleut. Les stations de pompage qui étaient en panne vont être réparées et les canaux nettoyés, tandis que de nouveaux bassins de rétention vont être construits. Une grosse opération d'enlèvement des

ordures va être également menée pour soulager les habitants de la capitale qui se plaignent depuis longtemps de l'accumulation des immondices. Enfin, des travaux d'entretien ont été décidés pour plusieurs tronçons de routes tels que l'Avenue de la Nouvelle Marche, à Lomé (qui va devenir

GRANDS TRAVAUX

l'Avenue Kleber Dadjo) ou la traversée d'Alédjo. A noter enfin l'inauguration, le 24 avril 2006, par le Président Faure Gnassingbé du nouveau Palais de la Présidence, un bâtiment construit par les Chinois et dont la première pierre avait été posée deux ans auparavant.★



FINANCER / DEVELOPPER

UN PROJET DE LOI CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Le conseil des Ministres a adopté, début mars 2006, un projet de loi visant à lutter contre le blanchiment d'argent sale provenant de divers trafics. Ce projet de loi, uniforme et commun aux huit Etats membres de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), prévoit un mécanisme de détection du blanchiment des capitaux et la création d'une Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF).

Cette cellule est composée de six membres : un haut fonctionnaire détaché par le Ministre des Finances qui en assure

la présidence, un magistrat spécialisé dans les questions financières, un haut fonctionnaire de la police judiciaire, deux chargés d'enquête et un représentant de la BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest).

Selon la loi, les personnes physiques coupables de blanchiment de capitaux sont punies d'un emprisonnement de trois à sept ans et d'une amende égale au triple de la valeur des biens ou des fonds sur lesquels ont porté les opérations de blanchiment.★

LES LIBYENS RACHÈTENT ET RÉNOVENT L'HÔTEL DU 2 FÉVRIER

Situé en plein centre ville à Lomé, cet hôtel cinq étoiles de 316 chambres a été racheté en mars 2006 à l'Etat par la société libyenne LAAICO (Libyan Arab African Investment Company).

Cette société avait déjà accordé en 2000 un prêt de 15 millions de dollars pour la réhabilitation de cet hôtel, qui était alors destiné à accueillir les délégations du 36^{ème} Sommet de l'OUA (Organisation de l'unité africaine), qui se tenait à Lomé.

Il était prévu qu'en cas de non remboursement du prêt, une société d'économie mixte serait constituée dans laquelle l'Etat togolais et la LAAICO détiendraient chacun des parts égales

dans le capital. Le prêt n'ayant pas été remboursé, des négociations ont eu lieu pour constituer cette société d'économie mixte. Mais, faute de trouver un accord sur la valeur de l'ensemble immobilier, le gouvernement a décidé de vendre l'hôtel à la LAAICO pour un montant de 24,7 millions de dollars correspondant au capital et aux intérêts du prêt (24,2 millions) et à la reprise d'une partie du passif (500 000 dollars).

En échange, la LAAICO s'est engagée à réaliser un investissement de 15 millions de dollars pour remettre l'hôtel aux normes d'un standing international cinq étoiles.★

- **La Banque Islamique de Développement** (BID) a accordé début avril deux conventions de financement pour des projets routiers. Le premier prêt, d'un montant de 6,9 milliards de FCFA, concerne la route reliant Aflao à Hilakodji (axe : frontière Ghana-Togo-frontière Bénin). Le deuxième prêt, qui est de 3,6 milliards de FCFA, porte sur l'acquisition des engrais vivriers au profit des agriculteurs.★

- Le conseil d'administration de la **Banque Ouest Africaine de Développement** (BOAD) a approuvé, fin mars, un prêt de 4 milliards de FCFA destiné à la construction d'ouvrages d'art dans trois régions du pays (Centrale, Savanes et Plateaux).★

- **La Chine** a fait don au Togo, en mars 2006, de 1640 tonnes d'engrais chimiques. Ces engrais seront mis à la disposition des

ON EN PARLE...

(suite)

place d'une telle structure comble une lacune dans la mesure où certains Etats de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) disposent déjà de telles institutions.★

NOMINATIONS

- Monsieur **Kola Tchendo** ingénieur hydraulicien, a été nommé Directeur de l'Hydraulique villageoise.★

- Monsieur **Komivi Gagli Blewoussi**, ingénieur agronome, a été nommé Directeur de la Planification et de la Gestion des Ressources au Ministère Délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, chargé de l'Hydraulique villageoise.★

- Monsieur **Daoudou Wattara Nambiema** le nouvel ambassadeur du Togo en Egypte a présenté le 13 avril ses lettres de créances au Président Hosni Moubarak. Rappelons que ce diplomate est déjà ambassadeur du Togo en Libye avec résidence à Tripoli.★

- Monsieur **Medezi Tagba** est le nouveau représentant de l'Asecna (Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar) au Togo.★

PARTNERSHIP

paysans, mais à un prix révisé à la hausse afin d'éviter toute spéculation de commerçants indélécats. La coopération entre la Chine et le Togo est particulièrement active dans le domaine agricole. Une mission d'experts chinois s'est ainsi rendue en avril 2006 au Togo pour aider à la sélection de nouvelles espèces de maïs et de riz plus rentables.★



LA RESTRUCTURATION DES DOUANES

Le Togo connaît un paradoxe. Alors que le trafic du Port Autonome de Lomé (PAL) est passé de 3,9 millions à 5 millions de tonnes entre 2002 et 2005, les recettes douanières n'ont pas suivi ce boom, même s'il est vrai qu'une bonne partie de ce trafic est destiné aux pays enclavés. D'où la volonté du gouvernement de mettre le turbo dans ce domaine. "Il nous faut gagner 20% de recettes en plus", affirme ainsi le Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations, Payadowa BoukpeSSI.

Pour ce faire, le gouvernement a mis en œuvre une réforme en deux temps : l'informatisation tout d'abord, puis la mise en place d'un guichet unique. La première étape est financée par l'Etat pour un montant de un million d'euros. L'informatisation peut permettre d'éviter de nombreuses fraudes, notamment la manipulation du manifeste. Bien souvent des transporteurs font de fausses déclarations de transit en direction des pays voisins (Burkina Faso, etc) et écoulent leur marchandise au Togo. L'informatisation peut permettre d'éviter de manipuler les manifestes et d'avoir

LES REFORMES

une gestion beaucoup plus rigoureuse du transit. Elle permet en outre de raccourcir les délais et de suivre en temps réel les activités des différents postes de douane. Pour l'heure les formalités douanières sont trop longues : il faut près de 18 signatures différentes pour effectuer les démarches douanières à Lomé ! De même, sans informatisation, le Directeur Général du Trésor ne connaît pas toutes les recettes et, de fait, ne peut guère établir de plan de trésorerie réaliste.

La deuxième étape de la réforme douanière prévoit la mise en place d'un guichet unique d'ici la fin de l'année 2006. Ce guichet sera géré par une société à prédominance privée comprenant la communauté portuaire, des privés Togolais, le fournisseur de logiciel, ainsi qu'une participation minoritaire de l'Etat. Le coût de ce guichet unique est évalué à 2,5 millions d'euros et sera financé entièrement par les actionnaires.

Plusieurs pays fonctionnent sur ce modèle comme par exemple le Ghana dont le Togo s'est, en partie, inspiré.★

RÉALISATIONS ET PRÉVISIONS DES RECETTES DOUANIÈRES

(en milliards de FCFA)

RÉALISATIONS					
Année	2001	2002	2003	2004	2005
Montant	56,19	59,17	64,43	68,94	75

PRÉVISIONS						
Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Montant	78,59	81,77	86,12	90,48	94,83	99,18

Source : Note d'information de l'emprunt obligataire (janvier/février 2006)

RETROUVEZ VOTRE PUBLICATION SUR :
www.izf.net rubrique «Togo»

ECHOS

JEUNE AFRIQUE

Togo : au milieu du gué

Édition du 16 avril 2006

L'hebdomadaire consacre un dossier au Togo faisant le point un an après l'élection à la présidence de Faure Gnassingbé.

"Complémentaire et située à proximité du Port autonome de Lomé (PAL), la zone franche de Lomé décolle, elle aussi, "grâce" aux remous ivoiriens. Lorsqu'elle est née en 1989, l'objectif affiché était la création de 12 000 emplois. On en compte 9000 aujourd'hui. Attirées par les exonérations fiscales les dix premières années, l'absence de droits de douane à l'import comme à l'export et le dédouanement de la moitié des véhicules utilitaires, des entreprises basées en Côte d'Ivoire sont venues s'installer dans la zone franche pour porter à 60 le nombre de sociétés".★

CALENDRIER

JOURNÉES TOGO À PARIS ET GENÈVE EN JUIN

Le Togo fera sa promotion en juin à Paris et à Genève pour attirer les investisseurs. Invité par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, le Président Faure Gnassingbé sera accompagné d'une importante délégation d'hommes d'affaires. A Genève, la journée sur le Togo sera organisée à l'occasion du forum économique sur l'Afrique qui se tiendra à l'initiative du Conseil des entreprises européennes pour l'Afrique. ★

